

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### Ont donné pouvoir :

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20231211-23\_06001-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

### Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-1-6
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DEL.2023-135 - Opération petit-déjeuner à l'école**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

L'opération est menée en lien avec les enseignants.

Le budget alloué par le ministère de l'éducation nationale à la collectivité est de 1.30 € par petit déjeuner.

Cette opération a été renouvelée cette année sur la période scolaire se déroulant entre les vacances de La Toussaint et celles de Noël.

Les classes concernées sont les suivantes :

- Classes de MS, GS, CP et CE1 de l'école Terre Adélie de Condé sur Noireau
- Classes de GS/CP et de CE1/CE2 de l'école de Saint Germain du Crioult

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif intitulé « Petits déjeuners à l'Ecole » pour l'année scolaire 2023/2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, a signé tous documents afférents à ce dossier.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 11 décembre 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

